PALMARES
DU CONCOURS GENERAL AGRICOLE

2010

Les médaillés du Concours Général Agricole

Les Vins / LORRAINE

Date d'édition : 18/10/2010

Présentation

Depuis sa création en 1870, le Concours Général Agricole (CGA) s'est donné pour objectif de distinguer les meilleurs représentants de chaque catégorie de produits alimentaires.
Il s'agit exclusivement de produits agricoles ou issus, en première transformation, de produits agricoles récoltés sur le territoire français. Ils sont d'origine fermière, artisanale ou industrielle.
Organisé sous le contrôle de l'Etat, ce qui garantit son impartialité, le CGA a lieu chaque année et se déroule dans le cadre du Salon International de l'Agriculture.

LA SÉLECTION

Le CGA, réglementé par un arrêté du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, associe le plus étroitement possible la profession à sa conception et à son évolution :
- les prélèvements sont effectués par les agents de l'Etat, ou sous leur contrôle ;
- les présélections sévères aboutissent à n'admettre en phase finale que des produits d'une qualité certaine ;
- les jugements sont rendus par 3400 jurés indépendants constitués en jurys représentant l'ensemble d'une filière ; producteurs et transformateurs, négociants et distributeurs, techniciens, sommeliers et restaurateurs, consommateurs avertis.

LA VALORISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE FRANÇAISE

La finalité du CGA est de confronter les meilleurs des échantillons au sein d'une catégorie bien définie et homogène de produits, lors des dégustations effectuées par des experts. Il met l'accent sur leurs caractéristiques sensorielles, après avoir vérifié qu'ils correspondent bien aux normes officielles. La sélectivité des épreuves (moins de 23 % des inscrits obtiennent une médaille, moins de 8 % une médaille d'or) apporte aux candidats une référence externe solide et un gage de qualité (AOC, Label Rouge, Agriculture biologique, ...).

LES PRODUITS À L'HONNEUR

Le CGA met en compétition les meilleurs produits des provinces françaises : vins, produits laitiers, vins de liqueur, eaux de vie, rhums et punchs, pommeau, cidres et poirés, bières, jus de fruits, produits oléicoles, huiles de noix, piments d'Espelette, vanilles, produits apicoles, huîtres, truites fumées, foies gras, volailles abattues, découpes de volailles et lapins.
Chaque année, il s'ouvre à de nouveaux secteurs de production et de transformation. En 2006, la vanille a fait son entrée au concours, et en 2008, c'était la Charcuterie.

LA MARQUE COLLECTIVE

Pour l'ensemble des concours, les récompenses consistent en diplômes de médailles d'or, d'argent et de bronze.
Vous reconnaîtrez les produits médaillés à la marque collective, déposée à l'INPI ; elle comporte :
- un emblême, la feuille de chêne,
- la mention "Concours Général Agricole",
- le millésime de l'année où la distinction a été obtenue,
- la nature de la récompense (or, argent, bronze),
- la mention "Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche".

Le rappel de distinctions est autorisé sur les emballages jusqu'à la fin de la première année suivant l'année d'obtention (soit fin 2008 pour une médaille obtenue en 2007) pour les produits laitiers, les foies gras, les produits avicoles, les cidres ne bénéficiant pas d'une AOC, les jus de fruits artisanaux et industriels, les bières, les rhums blancs ainsi que les punchs (produits sur une période plus ou moins longue de l'année, et pour lesquels l'ensemble de la quantité commercialisable n'est pas disponible au moment du prélèvement).

Pour les vins, vins de liqueurs, les eaux de vie, les rhums vieux, les pommeaux, les produits oléicoles, les cidres AOC, les jus de fruits fermiers, le piment d'Espelette, les produits apicoles et la vanille (ces produits, dont la quantité commercialisable est déjà entièrement produite au moment du prélèvement, sont présentés en lots clairement définis), la récompense peut être mentionnée sans limitation de temps, mais pour la seule production issue du lot primé et sous la seule appellation revendiquée lors de l'inscription au concours.

PALMARÈS - MODE D'EMPLOI

Les distinctions sont ainsi représentées :

- Or : médaille d'Or
- Arg : médaille d'Argent
- Brz : médaille de Bronze

Modes de commercialisation :

- : vente sur place
- : vente par correspondance
- : se visite
- : hébergement

Divers :

- BIO : vin issu de l'agriculture biologique

Les Vins / LORRAINE

VINS AOC

CÔTES-DE-TOUL

Côtes-de-toul AOC 2009 Rouge

societe vinicole du Toulois-laroppe (Or)

Lot 10; 62 hl

253 rue de la République
54200 Bruley

03 83 43 11 04
03 83 43 36 92
vignoble-laroppe@wanadoo.fr
www.laroppe.com

Côtes-de-toul AOC 2009 Gris

societe vinicole du Toulois-laroppe (Or)

Lot 2; 142 hl

253 rue de la République
54200 Bruley

03 83 43 11 04
03 83 43 36 92
vignoble-laroppe@wanadoo.fr
www.laroppe.com

societe vinicole du Toulois-laroppe (Arg)

Lot 4; 142 hl

253 rue de la République
54200 Bruley

03 83 43 11 04
03 83 43 36 92
vignoble-laroppe@wanadoo.fr
www.laroppe.com

societe vinicole du Toulois-laroppe (Arg)

Lot 48; 116 hl

253 rue de la République
54200 Bruley

03 83 43 11 04
03 83 43 36 92
vignoble-laroppe@wanadoo.fr
www.laroppe.com

Côtes-de-toul AOC 2009 Blanc

societe vinicole du Toulois-laroppe (Or)

Lot 11; 126 hl

253 rue de la République
54200 Bruley

03 83 43 11 04
03 83 43 36 92
vignoble-laroppe@wanadoo.fr
www.laroppe.com

VDQS

MOSELLE

Moselle 2009 Blanc

EARL Château de Vaux (Or)

Gryphées
Sec; Lot 1; 162 hl

4 place Saint-Rémi
57130 Vaux

03 87 60 20 64
03 87 60 24 67
mgm@chateaudevaux.com
chateaudevaux.com

EARL Domaine les Béliers (Arg)

Domaine les beliers
Sec; Lot A + C; 50 hl

3 Place FOCH
57130 ANCY sur MOSELLE

03 87 30 90 07
03 87 30 91 48
domaine.beliers@orange.fr
domainelesbeliers.com

VINS DE PAYS

VIN-DE-PAYS-DES-CÔTES-DE-MEUSE

Vin-de-pays-des-côtes-de-meuse 2009 Blanc

SCEA de Coustille (Or)

Domaine de Coustille
Sec; Lot 09; 20 hl

23 Grande-Rue
55300 Buxerulles

03 29 89 33 81
03 29 90 01 88
jean.philippe55@orange.fr

EARL Domaine de Muzy (Arg)

Domaine de Muzy
Sec; Lot 20 - 3 - 19; 80 hl

3 rue de Muzy
55160 Combres-sous-les-Côtes

03 29 87 37 81
03 29 87 35 00

Vin-de-pays-des-côtes-de-meuse 2009 Gris

EARL Domaine de Muzy (Or)

Sec; Lot 15 - 12; 112 hl

3 rue de Muzy
55160 Combres-sous-les-Côtes

03 29 87 37 81
03 29 87 35 00

Médaille d'Or · Médaille d'Argent · Médaille de Bronze · Vin issu de l'agriculture biologique
vente sur place · vente par correspondance · se visite · hébergement